

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (27) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, Mme RABUSSIÉ, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, Mme FARINEAU, M. DUMAS, Mme PETIT, M. BRAILLARD, Mme AZIHARI, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, Mme LEBORGNE, MM. ERGUL, BENDJILLALI, BEAUDEUX, GAILLARD, PAILLER, Mme MERY, MM. GANIVELLE MICHAUD, AUDEBERT, Mme BRARD.

POUVOIRS (12) :

M. MIS, mandant a pour mandataire Mme LAVRARD
M. MAUDUIT, mandant a pour mandataire M. ABELIN
M. PREHER, mandant a pour mandataire Mme AZIHARI
M. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire Mme. PETIT
Mme MONTASSIER, mandant a pour mandataire M. MELQUIOND
Mme CASSAN-FAUX, mandant a pour mandataire Mme RABUSSIÉ
Mme COTTEREAU, mandant a pour mandataire M. DUMAS
Mme MESLEM, mandant a pour mandataire Mme FARINEAU
Mme METAIS, mandant a pour mandataire M. PAILLER
Mme WEINLAND, mandant a pour mandataire Mme MERY
M. BARAUDON, mandant a pour mandataire M. GANIVELLE
Mme PESNOT-PIN, mandant a pour mandataire M. MICHAUD

EXCUSE (0) :

Nom du secrétaire de séance : Chantal PETIT

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

OBJET : Avenants n° 1 au groupement de commandes pour les marchés M13-86 et M13-87 : marché de services portant sur des prestations de sécurité incendie et de surveillance/gardiennage ponctuels.

Dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, le Centre Communal d'Action Sociale et la Commune de Châtellerault, un marché a été conclu avec deux sociétés : IRIS SECURITE et FORMAT'INCENDIE. Le marché porte sur les prestations de sécurité incendie et de surveillance/gardiennage ponctuels. Le marché à bons de commande a été notifié le 15 janvier 2014 pour une période d'un an renouvelable deux fois.

Le marché a débuté le 15 janvier 2014 jusqu'au 14 janvier 2015 et a été reconduit deux fois.

La collectivité travaille actuellement sur le renouvellement de ce marché, mais en incluant des prestations supplémentaires liées aux nouvelles obligations de sécurité/sûreté/malveillance.

Pour cette raison, la commune de Châtellerault souhaite prolonger le délai d'exécution de son marché, pour une période de quatre mois afin de mener une étude globale des nouveaux besoins.

* * * * *

VU l'article 8 du code des marchés publics relatifs aux groupements de commandes,

VU la délibération n° 6 du conseil municipal du 17 octobre 2013 portant création d'un groupement de commandes pour un marché de services de prestations de sécurité.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 17 novembre 2016

n° 11

page 2/2

CONSIDERANT qu'il est important de modifier la durée du marché,

CONSIDERANT que le montant de l'avenant ne devra pas dépasser 20 000 €,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- de prolonger le délai d'exécution des marchés M13- 86 et M13-87 jusqu'au 15 mai 2017.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 ci-joint et toutes pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le **10 JAN. 2017**

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

